

Notes

TABAGISME ET ARRÊT DU TABAC EN 2023

RÉSUMÉ

- Les volumes de tabac vendus dans le réseau des buralistes ont diminué de 7,2 % en 2023 par rapport à 2022 (à nombre de jours de livraisons équivalents). Les territoires frontaliers sont davantage concernés par cette chute des volumes.
- Si les cigarettes et le tabac à rouler sont en recul (de - 7,5 % et - 9,5 %), les ventes d'autres produits du tabac augmentent dans leur ensemble de 3,2 %.
- Le chiffre d'affaires global du tabac en France continentale atteint 19,9 milliards d'euros en 2023, en augmentation de 9,9 % sur l'ensemble de la période depuis 2017.
- Les prévalences tabagiques sont stables chez les adultes depuis 2019, tandis que celles des jeunes sont les plus basses jamais observées depuis vingt ans.
- Le marché des produits du vapotage est en croissance, comme les usages : 6,2 % des jeunes de 17 ans et 5,5 % des adultes vapotent quotidiennement en 2022.
- Dans la continuité des années précédentes mais de façon encore plus marquée, la vente de traitements d'aide au sevrage est en hausse de 12,8 % entre 2022 et 2023, à l'instar du nombre annuel de bénéficiaires uniques d'un remboursement par l'Assurance maladie (+ 10,8 %).

SOMMAIRE

L'offre et le marché du tabac	2	Conséquences sanitaires et sociales	13
Baisse des ventes de tabac dans le réseau des buralistes	2	Augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement d'aide à l'arrêt	13
Stabilité des comportements d'achat en dehors du réseau des buralistes	8	Un moindre recours à l'aide téléphonique en faveur de l'application mobile	14
Les usages	9	Sources et méthodologie	16
Stabilisation du tabagisme chez les adultes	9	Bibliographie	17
Fort recul du tabagisme chez les adolescents	10		
Hausse des usages de cigarette électronique chez les adultes et les adolescents	11		

L'OFFRE ET LE MARCHÉ DU TABAC

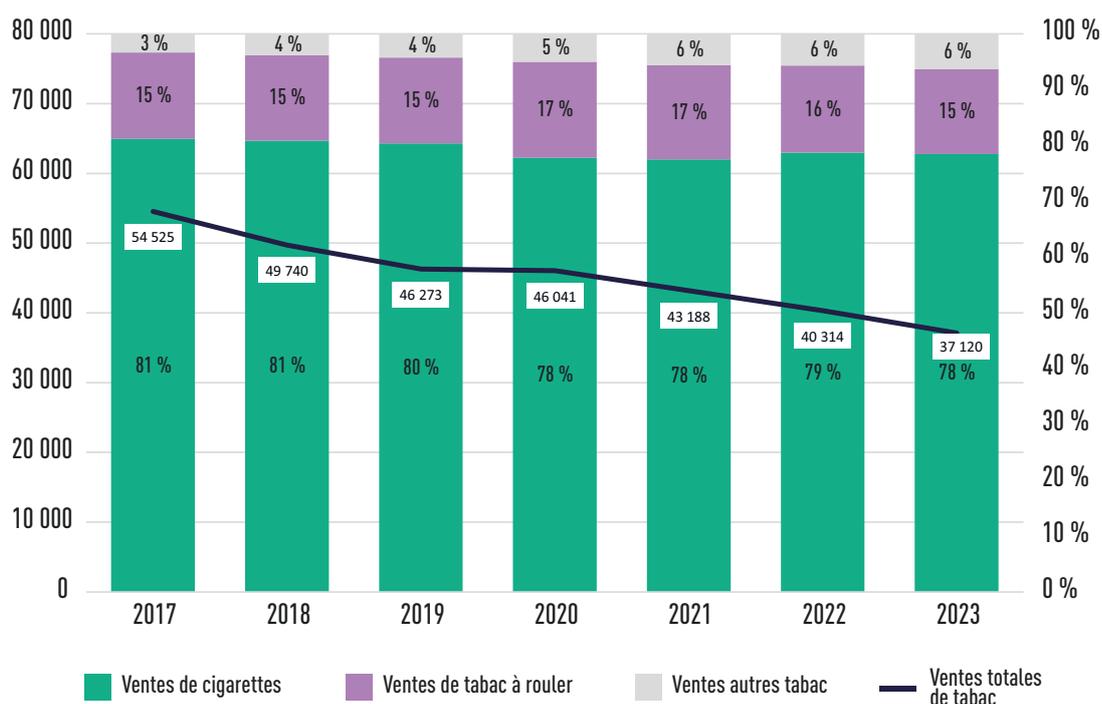
Les volumes de tabac vendus se décomposent en trois ensembles : les achats domestiques légaux (dans le réseau des buralistes) ; les achats non domestiques légaux (dans un autre pays ou en duty free) ; et les achats illégaux. Seuls les achats domestiques légaux font l'objet d'un suivi régulier par la déclaration aux douanes des livraisons aux débiteurs de France métropolitaine. Ils constituent la majeure partie du marché du tabac.

Baisse des ventes de tabac dans le réseau des buralistes

Volumes mis à la consommation et répartition des parts de marché

Les ventes totales de tabac dans le réseau des buralistes en France continentale¹ s'élèvent à 37 120 tonnes² de tabac sur l'ensemble de l'année 2023 (graphique 1), soit 37 415 tonnes de tabac à jours équivalents par rapport à 2022. Ces volumes poursuivent leur tendance à la baisse (- 7,2 % à nombre de jours équivalents entre 2022 et 2023 ; et - 31,9 % entre 2017 et 2023), malgré la modification temporaire des habitudes d'achat liée aux confinements en 2020 et 2021 (Douchet, 2021).

Graphique 1. Évolution des ventes totales de tabac (en tonnes) et répartition entre cigarettes, tabac à rouler et autres tabacs (2017-2023)



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : en 2023, les ventes totales de tabac s'élevaient à 37 120 tonnes et se répartissaient de la manière suivante : 78 % de cigarettes, 15 % de tabac à rouler et 6 % d'autres tabacs.

N. B. : en raison des arrondis à l'unité, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

1. Les produits du tabac ont un régime fiscal spécifique en Corse et les prix y étaient 25 % moins élevés qu'en France continentale. À partir du 1^{er} janvier 2022, le prix d'un paquet de cigarettes vendu en Corse doit être au moins égal à 80 % du tarif pratiqué au plan national. L'augmentation se poursuivra par tranches de 5 % pour atteindre, en 2025, 95 % du prix établi sur le continent. Les chiffres de vente de tabac dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus. Pour ces raisons, seules les tendances pour la France continentale sont analysées tout au long de ce document.

2. Le poids moyen en tabac d'une cigarette manufacturée retenu ici est de 1 g, ce qui est probablement surestimé. Toutefois, l'OFDT a choisi de se conformer à l'équivalence proposée par Logista France, pour être en cohérence avec le producteur des données. Un poids de 0,8 g serait sans doute plus proche de la réalité.

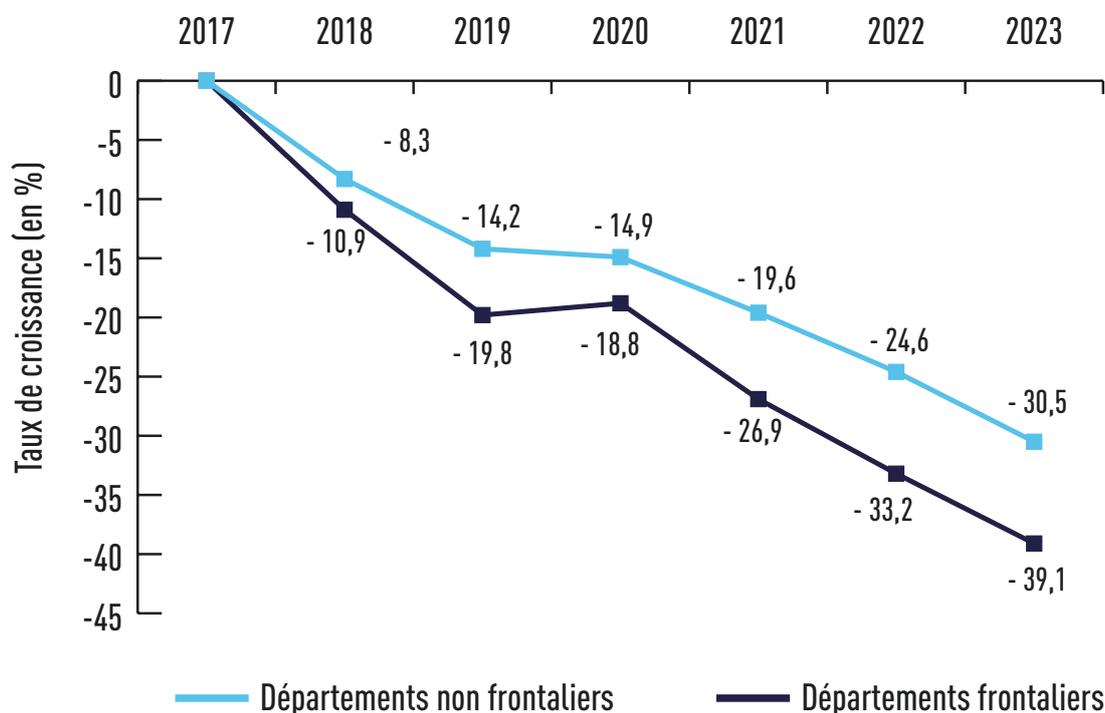
Les ventes de cigarettes sont de 29 122 tonnes en 2023 et celles de tabac à rouler de 5 650 tonnes. Les ventes de cigarettes baissent de 7,5 % à jours équivalents en 2023 par rapport à 2022, celles de tabac à rouler de 9,5 %. Les ventes d'autres produits du tabac (cigares, tabac à mâcher ou à priser, tabac à chauffer...) augmentent quant à elles dans leur ensemble de 3,2 % avec des évolutions contrastées : diminution des ventes de cigares (- 5,4 %), du tabac à priser (- 5,6 %) et du tabac à mâcher (- 6,9 %), mais forte augmentation du tabac à fumer autre que cigarettes et tabac à rouler (10,9 %). Les autres produits du tabac représentent ainsi 6 % de parts de marché en 2023 (contre 3 % en 2017), soit un doublement en six ans (graphique 1).

Analyses territoriales des volumes mis à la consommation

En 2023, 31 534 tonnes de tabac ont été vendues dans les départements non frontaliers (soit 85 % du marché national), et 5 586 tonnes dans les départements frontaliers (15 % du marché national). Les ventes baissent dans des proportions similaires entre départements frontaliers (- 8,1 %) et non frontaliers (- 7,8 %) entre 2022 et 2023. Huit départements connaissent des diminutions supérieures à 10 % de volume (l'Ain, les Alpes-Maritimes, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, les Hautes-Pyrénées, le Haut-Rhin et la Seine-Saint-Denis).

Le recul des volumes reste proportionnellement plus important depuis 2017 dans les départements frontaliers (- 39,1 %) que non frontaliers (- 30,5 %) (graphique 2). Dix départements enregistrent des baisses supérieures à 40 % au cours de cette période, dont deux baisses de plus de moitié : les Pyrénées-Orientales (- 50,1 %) et la Moselle (- 53,1 %) (carte 1).

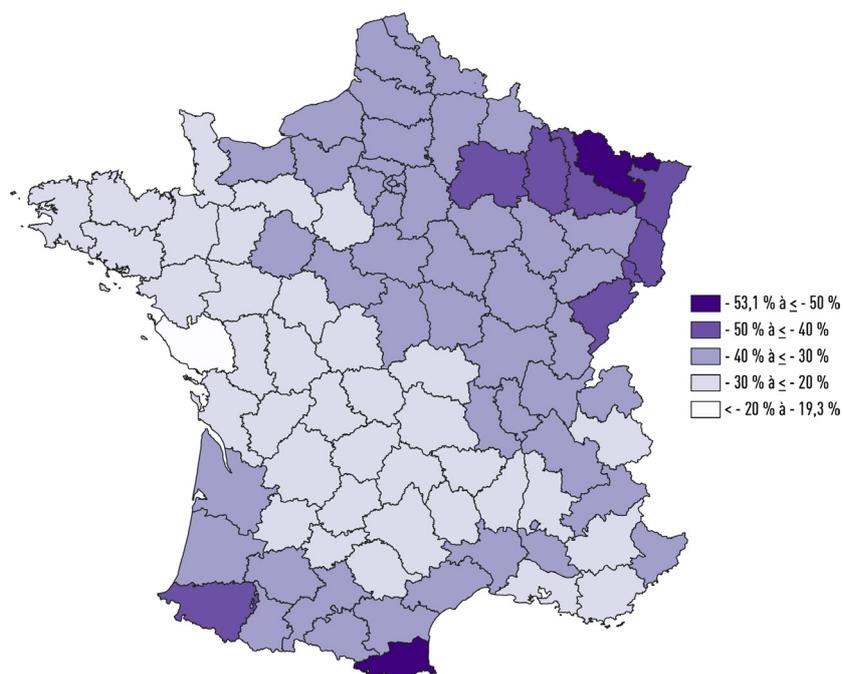
Graphique 2. Évolution comparée des ventes de tabac dans les départements frontaliers et non frontaliers (2017 - 2023) (base 100 en 2017)



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : par rapport à 2017 (base 100), les volumes de tabac vendus dans le réseau des buralistes ont chuté plus fortement dans les départements frontaliers (-39,1 %) que non frontaliers (-30,5 %) en 2023.

Carte 1. Variation des quantités de tabac offertes à la consommation par département de France continentale (2017-2023)

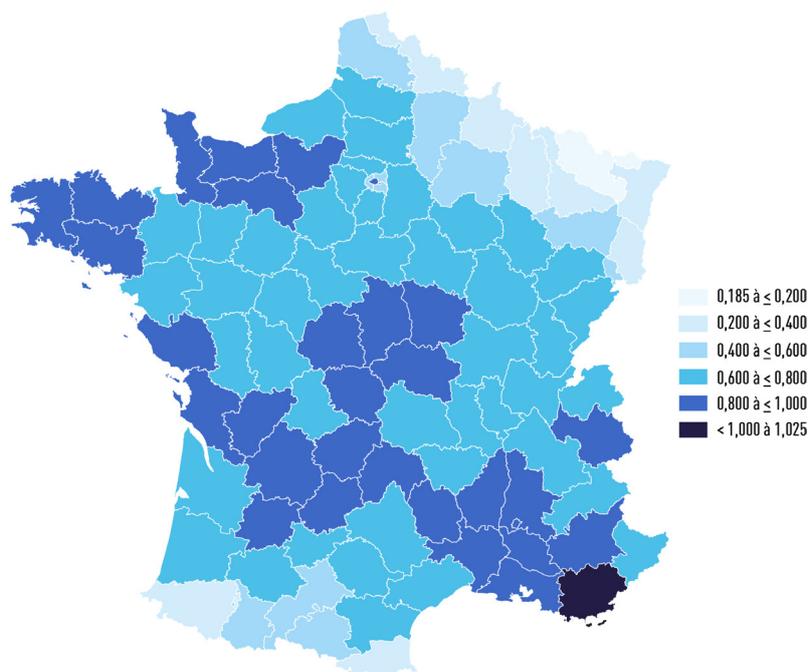


Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : entre 2017 et 2023, les ventes de tabac offertes à la consommation dans le réseau des buralistes ont diminué en volume de 53,1 % dans le département de la Moselle.

L'analyse des quantités offertes à la consommation de tabac par habitant de 15 ans et plus confirme que les stocks des buralistes sont plus bas dans les départements frontaliers de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Andorre et de l'Espagne (carte 2). Ils traduisent des comportements d'achats différenciés, avec davantage d'approvisionnements à l'étranger, ce que confirment les enquêtes sur les comportements d'achats (Douchet *et al.*, 2024).

Carte 2. Quantités de tabac (en kg) offertes à la consommation par habitant de 15 ans et plus selon le département en 2023



Source : DGDDI, INSEE, exploitation OFDT

Lecture : en 2023, la quantité de tabac moyenne offerte à la consommation dans le réseau des buralistes était de 0,185 kg par habitant de 15 ans et plus dans le département de la Moselle.

Valeur du marché, taxes et prix

Le chiffre d'affaires global du tabac en France continentale atteint 19,9 milliards d'euros (Md€) en 2023, contre 20,2 Md€ en 2022 et 18,1 Md€ en 2017. Au cours de la période 2017-2023, le chiffre d'affaires global s'est ainsi accru de 9,9 %, porté en grande partie par l'augmentation des recettes fiscales. L'État a recouvré environ 83 % de ce chiffre d'affaires en 2023, contre environ 9 % pour les fabricants et 8 % pour les buralistes.

La diversification du métier de buraliste

Les buralistes constituent un réseau de commerçants spécialisés qui disposent du monopole de vente en détail des produits du tabac en France. Ils sont à la fois des préposés d'administration (sous tutelle des Douanes) et des commerçants indépendants, dont le chiffre d'affaires dépend en grande partie des volumes de tabac vendu (70 % du chiffre d'affaires des 23 300 buralistes de France en 2023). La remise brute sur le prix de vente au détail des produits du tabac (par laquelle un débiteur de tabac est rémunéré) s'élevait à 10,09 % en 2023 (contre 9,44 % en 2017).

L'indice de chiffre d'affaires pour le commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé a progressé depuis 2015 (base 100) selon l'INSEE (voir tableau 1). Autrement dit, l'indice de chiffre d'affaires des buralistes a doublé entre 2015 et 2023.

Tableau 1. Indice de chiffre d'affaires - Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé (NAF rév. 2, niv. sous-classe poste 47.26Z)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
100	103,6	110,9	125,7	136,1	144	158,5	183,5	200

Source : INSEE

Lecture : Entre 2015 et 2016, l'indice de chiffre d'affaires du commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé a augmenté de 3,6 %.

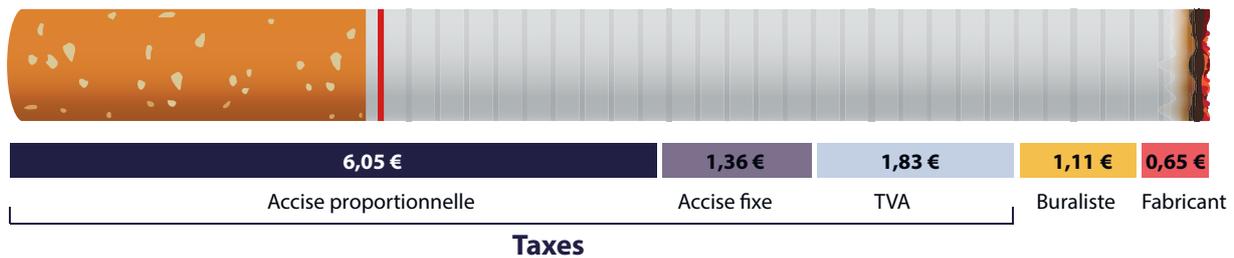
Le dispositif d'aide à la transformation des buralistes, créé en octobre 2018, a par ailleurs été reconduit pour la période 2023-2027* pour permettre au réseau de diversifier les produits et services proposés. Peuvent notamment être cités les nouveaux produits destinés aux fumeurs (dispositifs de tabac chauffé et vapotage, pour lequel les buralistes représentent 15 à 20 % du marché dans l'Hexagone) (données Xerfi 2024), mais aussi les produits à base de CBD ou le poppers. Les débiteurs réalisent par ailleurs une large partie du chiffre d'affaires des jeux d'argent et de hasard en points de vente physiques, avec une tendance à la hausse du volume des mises de paris sportifs (hors ligne), paris hippiques (hors ligne) et loterie (hors ligne) ces dernières années (24,8 Md€ en 2023 contre 21,7 Md€ en 2017) (ANJ, 2024). Les bureaux de tabac proposent également des services bancaires (à l'instar du compte Nickel commercialisé qui compte 3 millions de clients), des offres de snacking, de téléphonie mobile, des relais postaux, la vente de billets SNCF, l'encaissement des créances fiscales, des prestations locales de services publics (« points paiement de proximité »), ou encore des munitions et cartouches pour fusils de chasse.

* Décret n° 2023-507 du 27 juin 2023 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabac ordinaires et son arrêté d'application du 27 juin 2023 prévoient les modalités de constitution du dossier de demande de l'aide ainsi que les conditions d'éligibilité.

Le gouvernement fixe les taxes, tandis que les prix sont proposés par les fabricants et homologués par la Direction générale de la santé (DGS) du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Le prix payé par le consommateur est donc la somme de trois composantes : la part du fabricant, la marge du buraliste et les taxes. La stratégie fiscale, orientée à la hausse, se justifie notamment par son action sur l'élasticité de la demande du tabac par rapport au prix, selon laquelle une augmentation du prix peut induire une baisse de la consommation (Hill et Legoupil, 2018).

Du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2023, en France continentale, les cigarettes sont taxées à hauteur de 84,05 % du prix de vente (55 % d'accise proportionnelle et environ 16,7 % de TVA). On compte également 68,10 € d'accise fixe pour 1 000 cigarettes, soit 1,36 € par paquet de 20 cigarettes à 11 € (figure 1). En raison de cette accise fixe, les cigarettes les moins chères sont ainsi proportionnellement les plus taxées.

Figure 1. Décomposition du prix d'un paquet de 20 cigarettes à 11 € au 1^{er} mars 2023



Source : DGDDI, exploitation OFDT

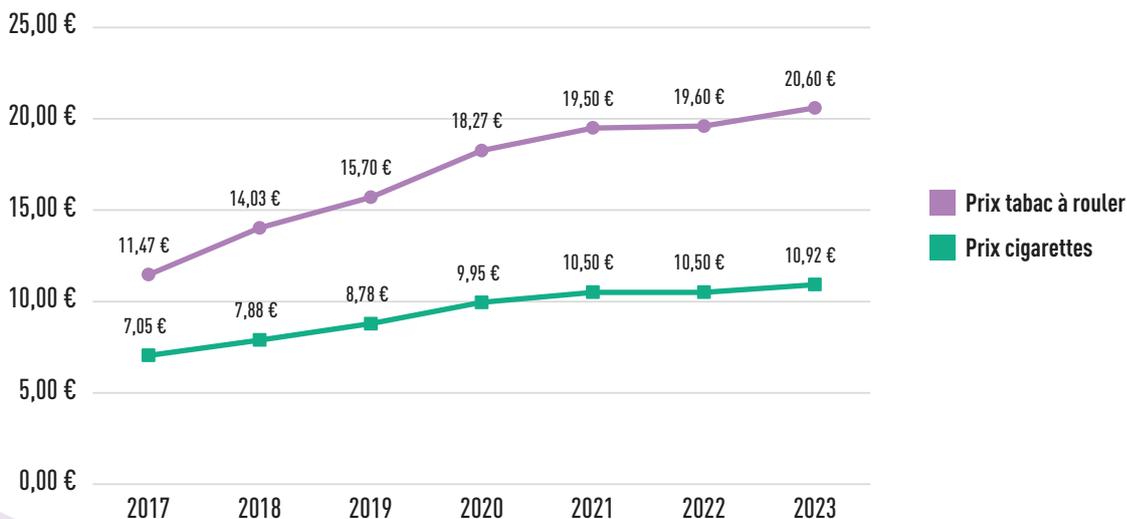
Lecture : L'accise proportionnelle est appliquée au prix de vente en détail (elle est exprimée en pourcentage), tandis que l'accise fixe est appliquée à des quantités (en unité ou gramme de tabac). Au 1^{er} mars 2023, l'accise proportionnelle pour un paquet de 20 cigarettes à 11 € s'élevait à 6,05 €.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 a porté deux réformes significatives visant la fiscalité du tabac : premièrement, l'indexation de l'augmentation automatique du tarif sur l'année N-1 (au lieu de N-2) et le déplafonnement de cette indexation limitée à 1,75 % par an jusqu'ici ; deuxièmement, l'organisation de la convergence des prix des produits du tabac à rouler et du tabac à chauffer (par action sur les accises) vers ceux de la cigarette afin d'obtenir des prix équivalents. Ainsi, deux nouvelles catégories fiscales ont été créées afin de mieux prendre en compte le tabac à chauffer (vendu à l'unité ou au poids).

L'impact de ces mesures a été anticipé par les fabricants de tabac, qui ont augmenté les prix de leurs produits à des niveaux substantiellement supérieurs à ceux anticipés par le Gouvernement (CCSS, 2023).

Ainsi, après une relative stabilité des prix observée depuis 2021 (novembre 2020 marquant la fin de l'augmentation triennale des prix du tabac), le prix des marques de paquets de cigarettes et de tabac à rouler les plus vendues repartent à la hausse en 2023 (10,92 € pour les cigarettes et 20,60 € pour le tabac à rouler en moyenne sur l'ensemble de l'année). Le prix du paquet de la marque la plus vendue augmente de 48,9 % et celui de tabac à rouler de 70,9 % par rapport à 2017 (où les prix étaient respectivement de 7,05 € en moyenne pour les cigarettes et 11,47 € pour le tabac à rouler) (graphique 3). Cette hausse devrait se poursuivre dans les années à suivre, en lien avec les annonces du nouveau Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2023-2027 (Ministère de la Santé et de la Prévention, 2023) qui prévoit l'augmentation du prix du tabac avec un paquet à 13 € en 2027, et une première étape à 12 € en 2025.

Graphique 3. Prix annuel moyen du paquet de cigarettes/tabac à rouler de la marque la plus vendue



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : en moyenne sur l'ensemble de l'année 2023, le prix annuel du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue s'élevait à 10,92 €.

Le marché des produits du vapotage

Les produits du vapotage sont commercialisés dans des boutiques spécialisées, des bureaux de tabac ou sur des sites de commerce en ligne spécialisés. Il existe plusieurs générations de matériels, incluant des systèmes ouverts (avec des flacons de recharge, les « e-liquides ») et des systèmes fermés (par pods, jetables et non rechargeables). Les deux catégories peuvent ou non contenir de la nicotine. Le marché du vapotage s'est diversifié ces dernières années à la fois dans les contenants (outils techniques permettant de vapoter, design des produits), les contenus (e-liquides offrant une gamme élargie d'arômes) et les stratégies de promotion dont ils font l'objet (marketing, publicité). Plus récemment, l'apparition de nouveaux formats, tels que les cigarettes jetables et les puffs (ciblant directement les jeunes), ont contribué à une plus grande popularité du vapotage. L'interdiction effective de ces dernières s'effectuera courant 2024, suite aux différentes mesures annoncées dans le PNLT 2023-2027 (ministère de la Santé et de la Prévention, 2023).

Les dernières données relatives à l'offre montrent que, en 2020, 33 000 produits étaient déclarés sur le marché, avec plus de 70 000 références commerciales distinctes, 1 200 substances utilisées comme ingrédients et généralement entre 2 et 16 ingrédients par liquide (ANSES, 2020). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du secteur a augmenté de 75 % en trois ans, passant de 830 millions d'euros en 2020 à 1,45 milliard d'euros en 2023, hausse portée par la diversification des produits proposés et la hausse des prévalences de consommation chez les adultes et les adolescents (voir « Les usages »). Les bureaux de tabac représentent 15 à 20 % de la distribution en valeur du secteur, tandis que les boutiques spécialisées, au nombre de 3 300, comptent pour 50 % des ventes. Le reste des transactions s'effectue en grande partie sur internet (données Xerfi 2024).

Stabilité des comportements d'achat en dehors du réseau des buralistes

Les hausses de prix sont intervenues en l'absence d'harmonisation fiscale des produits du tabac à l'échelle européenne (European Commission, 2023), incitant une partie des consommateurs à s'approvisionner en dehors du réseau des buralistes. Ces comportements comprennent des phénomènes distincts d'achats légaux (à l'étranger³, en duty free) ou illégaux (contrebande). Plusieurs méthodes existent pour les quantifier (Douchet *et al.*, 2024).

Le Baromètre de Santé publique France interroge ponctuellement l'origine du dernier paquet acheté par les fumeurs de France métropolitaine. Dans un contexte de forte augmentation des prix du tabac, les lieux d'approvisionnement des fumeurs sont restés stables entre 2014 et 2021. Pour quatre personnes interrogées sur cinq, le dernier paquet a été acheté chez le buraliste. L'achat dans la rue ne concerne que 1 % des derniers paquets achetés. Les estimations issues d'organismes publics (INSEE, Santé publique France, OFDT, Assemblée nationale) donnent par ailleurs une fourchette d'achats réalisés en dehors des bureaux de tabac comprise entre 10 % et 20 % de la consommation totale (Douchet *et al.*, 2024). Ces résultats sont bien inférieurs à ceux avancés par les études financées par l'industrie du tabac.

En termes de réponse publique, l'activité des forces de l'ordre a quant à elle permis la saisie de 521 tonnes de tabac en 2023 (contre 649 tonnes de tabac en 2022), soit l'équivalent de 1,4 % des volumes vendus dans le réseau des buralistes.

3. Depuis le décret n° 2024-276 du 27 mars 2024, la quantité de tabac transporté (dont les seuils européens sont de 800 cigarettes et 1 kg de tabac à rouler) n'est plus le seul critère mobilisable pour déterminer le caractère commercial d'un achat transfrontalier. Jusqu'au 29 mars 2024, le seuil des quantités de tabac qui pouvaient être ramenées depuis un autre État pour une consommation personnelle étaient de 200 unités (1 cartouche) de cigarettes, de 50 ou 100 unités de cigares ou cigarillos et de 250 grammes de tabac à rouler

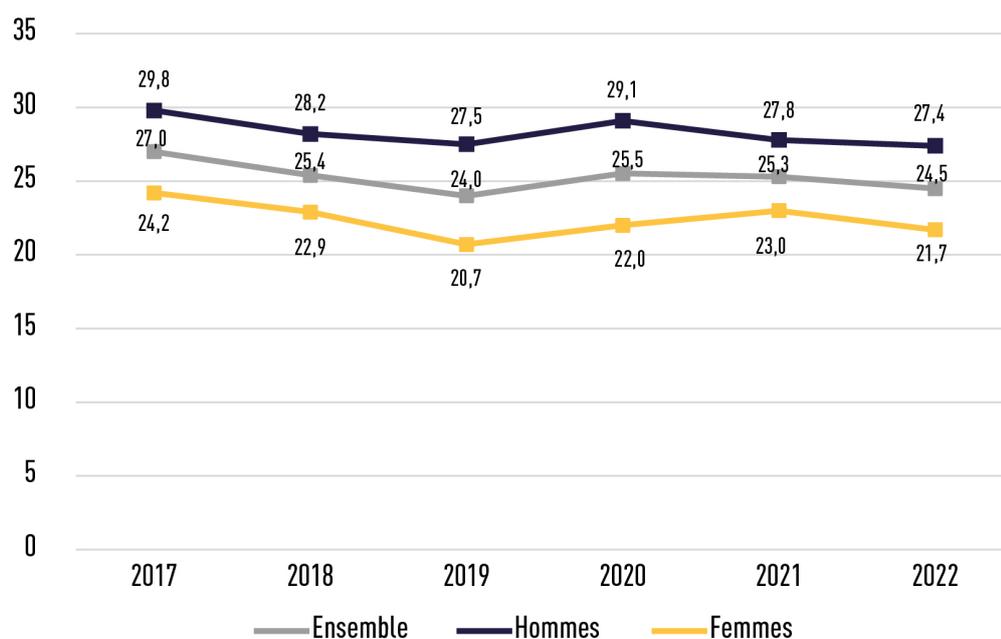
LES USAGES

Stabilisation du tabagisme chez les adultes

Les dernières données disponibles du Baromètre de Santé publique France (Pasquereau *et al.*, 2023) montrent que plus de trois adultes de 18-75 ans sur dix déclarent fumer (31,8 %) en 2022 et un quart quotidiennement (24,5 %) (graphique 4). Les quantités moyennes de tabac fumé des fumeurs quotidiens de 18-75 ans sont quant à elles de 12,6 cigarettes (ou équivalent) par jour. Ces prévalences sont stables par rapport à 2021.

Les hommes continuent de fumer davantage que les femmes en 2022 (graphique 4). Les inégalités sociales restent marquées, avec 14 points d'écart sur la prévalence du tabagisme quotidien entre personnes non diplômées ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat et les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat (30,8 % contre 16,8 %), un écart de 12 points entre le tiers des personnes ayant les revenus les plus bas et le tiers de celles ayant les plus hauts revenus (33,6 % contre 21,4 %), et un écart de 16 points entre personnes au chômage et actifs occupés (42,3 % contre 26,1 %). Après une diminution de ces écarts entre 2017 et 2019 (pour atteindre environ 12 points pour chacune de ces trois caractéristiques socio-économiques), les écarts tendent à se creuser depuis 2019.

Graphique 4. Évolution de l'usage quotidien de tabac parmi les adultes de 18 à 75 ans (2017-2022) (%)



Source : Baromètre de Santé publique France

Lecture : 24,5 % des adultes de 18 à 75 ans fument quotidiennement en 2022, 27,4 % des hommes et 21,7 % des femmes.

La prévalence de l'usage quotidien de tabac des 18-75 ans selon les régions de la France métropolitaine en 2021 était comprise entre 21,7 % et 29,1 %. Deux régions se démarquent par une prévalence significativement moins élevée que dans le reste du territoire hexagonal : l'Île-de-France et les Pays de la Loire. À l'inverse, deux autres régions se singularisent par une surconsommation tabagique par rapport à la moyenne métropolitaine : l'Occitanie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces quatre régions se distinguaient déjà de la même manière en 2017.

Fort recul du tabagisme chez les adolescents

Parmi les collégiens et lycéens

Les données de l'Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) menée en 2022 auprès de 9 566 collégiens et lycéens montre que l'expérimentation de cigarettes concerne un peu plus d'un collégien sur dix (11,4 %), avec une augmentation forte au fil des années de collège (de 4,6 % en classe de 6^e à 18,8 % en classe de 3^e) (OFDT, 2024). Ce niveau d'expérimentation a diminué de près de moitié entre 2018 et 2022. La consommation récente (au moins un usage au cours du mois) et la consommation quotidienne ont suivi une évolution similaire. Elles concernent respectivement 4,8 % et 0,9 % des collégiens en 2022.

L'expérimentation de la cigarette amorcée au collège se généralise au lycée et concerne 34 % des lycéens (passant de 30,0 % d'initiés en 2^{de} pour atteindre 38,5 % en terminale). L'usage quotidien concerne 6,2 % des lycéens, avec une augmentation continue entre la 2^{de} (4,8 %) et la terminale (8,2 %). À l'instar de l'évolution des niveaux d'usage au collège, la majorité des niveaux d'usage au lycée sont à la baisse entre 2018 et 2022. Le niveau d'expérimentation a perdu près de 20 points (34,0 % en 2022 vs 53,0 % en 2018), l'usage récent a chuté de 8 points, passant de 27,3 % à 19,6 % en 4 ans, tandis que la consommation quotidienne a été divisée par trois (6,2 % vs 17,5 %).

À 17 ans

Selon les dernières données disponibles de l'enquête sur la santé et les comportements lors de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) de l'OFDT, menée en 2022 auprès de 23 701 adolescents de 17 ans, les niveaux d'usage de tabac chez les jeunes de 17 ans sont les plus bas mesurés depuis deux décennies (OFDT, 2023). Près d'un jeune de 17 ans sur quatre (25,1 %) déclare avoir consommé du tabac au cours des trente derniers jours, soit une baisse de 18,7 points par rapport à 2014. L'usage quotidien a fortement diminué entre 2017 et 2022 (15,6 % contre 25,1 %), avec une légère prédominance masculine (14,2 % parmi les filles, 17,0 % parmi les garçons).

Conjointement à ce recul du tabagisme, les âges moyens d'expérimentation et de passage à l'usage quotidien ont été retardés (respectivement, de 14,4 ans à 14,5 ans, et de 15,1 ans à 15,3 ans entre 2017 et 2022). Par ailleurs, en 2022, un jeune sur trois (33,3 %) avait déjà eu recours à la chicha (aussi appelé narguilé) au moins une fois dans sa vie, une nette baisse par rapport à 2017 (49,9 %). L'usage récent reste majoritairement masculin : en 2022, 13,1 % des garçons ont fumé la chicha au cours du mois précédant l'enquête, contre 7,9 % des filles.

Tableau 2. Niveaux d'usage de tabac, de chicha et de cigarette électronique, par sexe à 17 ans en 2022 (%)

Produit	Usage	Garçons 2022	Filles 2022	Sex ratio		Ensemble 2022	Ensemble 2017	Évolution (en points)	Évolution (en %)
Tabac	Expérimentation	46,2	46,9	0,99	ns	46,5	59,0	- 12,5	- 21 %
	Récent (au moins un usage dans le mois)	25,5	24,6	1,03	ns	25,1	34,1	- 9,0	- 26 %
	Quotidien	17,0	14,2	1,20	***	15,6	25,1	- 9,5	- 38 %
	Intensif (plus de 10 cig/jour)	5,0	2,3	2,19	***	3,7	5,2	- 1,5	- 29 %
Chicha	Expérimentation	37,0	29,3	1,26	***	33,3	49,9	- 16,6	- 33 %
	Récent (au moins un usage dans le mois)	13,1	7,9	1,66	***	10,6			
E-cigarette	Expérimentation	57,8	55,9	1,03	**	56,9	52,4	+ 4,5	+ 9 %
	Récent (au moins un usage dans le mois)	29,7	31,8	0,94	***	30,7	16,8	+ 13,9	+ 83 %
	Quotidien	6,0	6,3	0,95	ns	6,2	1,9	+ 4,3	+ 226 %

Source : ESCAPAD, OFDT

Lecture : en 2022, 46,2 % des garçons de 17 ans ont déjà expérimenté le tabac.

Par ailleurs, les inégalités sociales de santé apparaissent dès l'adolescence. Le tabac est le produit pour lequel les différences de consommation selon le statut scolaire à 17 ans sont les plus marquées : l'usage quotidien s'échelonne selon un gradient allant de 10,1 % parmi les élèves des lycées généraux et technologiques, 22,1 % parmi les élèves des lycées professionnels, 38,6 % chez les apprentis et jusqu'à 43,5 % parmi les jeunes sortis du système scolaire. Si l'usage quotidien de tabac est en baisse dans toutes les catégories entre 2017 et 2022, la baisse relative est plus marquée parmi les élèves (- 9 points, soit 39 %) que parmi les apprentis (- 9 points, soit 19 %) et les jeunes non scolarisés (- 13 points, soit 24 %), accroissant ainsi les différences selon le statut scolaire entre 2017 et 2022.

Enfin, les niveaux d'usage sont variables selon les régions : les jeunes vivant en Île-de-France et dans les Hauts-de-France, par exemple, sont moins concernés par l'expérimentation, l'usage récent et l'usage quotidien de tabac, tandis que ceux des régions de la façade ouest le sont davantage. Ces écarts entre régions sont parfois importants : l'expérimentation du tabac varie de 38,2 % en Île-de-France à 54,4 % en Bretagne, l'usage quotidien variant de 11,6 % en Île-de-France à 20,1 % en Nouvelle-Aquitaine.

Hausse des usages de cigarette électronique chez les adultes et les adolescents

En population adulte

Les derniers résultats du Baromètre de Santé publique France montrent que 41,2 % des 18-75 ans déclarent avoir déjà expérimenté la cigarette électronique en 2022. La prévalence du vapotage quotidien s'élève à 5,5 % (Pasquereau *et al.*, 2023). Elle ne varie pas de façon significative par rapport à 2021, mais une tendance à la hausse est observée depuis plusieurs années (2,7 % de vapoteurs quotidiens en 2017, soit deux fois moins).

Parmi les collégiens et lycéens

En 2022, un collégien sur cinq a déjà vapoté, et un sur dix l'a fait au cours du mois. Ces deux indicateurs sont stables depuis 2018. L'usage quotidien de la cigarette électronique, qui a été interrogé pour la première fois en 2022 parmi les plus jeunes (collégiens), concerne quant à lui 1,4 % des collégiens, soit une prévalence d'usage quotidien équivalente à celle des cigarettes de tabac (OFDT, 2024).

Au lycée, l'expérimentation de cigarette électronique concerne 44 % des lycéens en 2022 (contre 52,1 % en 2018 et 35,1 % en 2015). L'usage récent concerne un quart des lycéens (24,2 %), l'usage quotidien 3,8 % des lycéens. Ces chiffres augmentent continuellement depuis 2018.

À 17 ans

Selon l'enquête ESCAPAD de l'OFDT, 57 % des jeunes de 17 ans ont expérimenté la cigarette électronique et 6,2 % vapotent quotidiennement. La part des vapoteurs quotidiens a plus que doublé entre 2014 et 2022, avec une accélération depuis le début des années 2020 (OFDT, 2023).

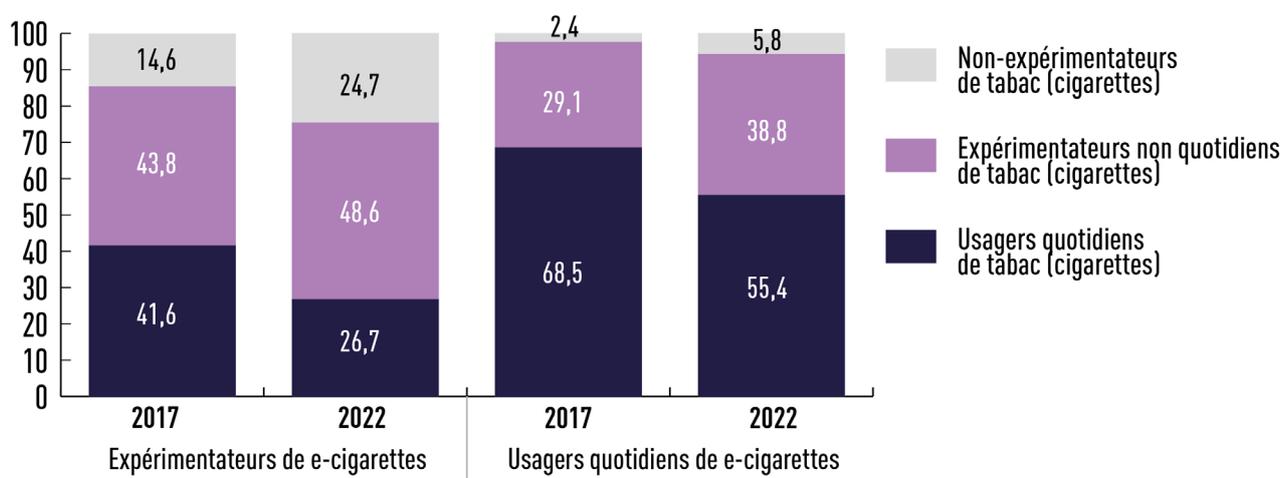
Par ailleurs, à l'âge de 17 ans, le vapotage quotidien concerne deux fois moins souvent les élèves de filière générale que les apprentis (5,6 % contre 13,6 %).

Si l'augmentation concerne les garçons et les filles, les évolutions constatées parmi ces dernières sont particulièrement importantes : 19 points supplémentaires pour l'usage récent en cinq ans et un niveau d'usage quotidien multiplié par sept entre 2017 et 2022 (6,3 % contre 0,9 %).

Dans ce contexte de hausse, l'expérimentation est aussi devenue plus précoce. L'âge moyen de la première utilisation est de 15,0 ans en 2022 contre 15,4 ans en 2017.

Pour autant, l'expérimentation de la cigarette électronique reste plus tardive que celle de la cigarette de tabac (+ 6 mois). Pour une partie des jeunes, fumer des cigarettes et vapoter continue d'être associés : en 2022, 55,4 % des vapoteurs quotidiens sont également des fumeurs quotidiens de cigarettes de tabac (graphique 5). Néanmoins, la part des vapoteurs exclusifs progresse nettement, avec 5,8 % de vapoteurs quotidiens exclusifs contre 2,4 % en 2017.

Graphique 5. Évolution de la structure de la consommation de tabac (cigarettes) selon l'usage de la cigarette électronique parmi les adolescents de 17 ans entre 2017 et 2022 (%)



Source : ESCAPAD, OFDT

Lecture : en 2017, parmi les jeunes de 17 ans qui ont expérimenté la cigarette électronique, 41,6 % sont des usagers quotidiens de tabac. En 2022, ils étaient 26,7 % dans ce cas.

La cigarette électronique : aide au sevrage ou porte d'entrée du tabagisme ?

La cigarette électronique fait l'objet de nombreux débats s'articulant à la fois autour de son rôle dans l'aide au sevrage tabagique, et de la potentielle porte d'entrée vers le tabagisme pour les plus jeunes.

La littérature scientifique a mis en évidence les bénéfices potentiels de la cigarette électronique comme un outil de réduction des risques liés à la consommation de tabac et d'aide au sevrage tabagique chez les fumeurs, au moins pour certains d'entre eux (Hartmann-Boyce *et al.*, 2022). Ces bénéfices ne valent qu'à condition de devenir vapoteur exclusif : le fait de simplement réduire sa consommation de tabac n'est pas considéré comme une stratégie de réduction des risques efficace, étant donné que les dommages du tabagisme sur la santé sont davantage liés à la durée d'exposition qu'à la quantité consommée. Autrement dit, le statut de vapo-fumeur, comparativement à celui de fumeur, ne peut pas être considéré comme une réduction des risques pleinement efficace. Pour ces raisons, il n'est actuellement pas conseillé aux professionnels de santé de le recommander, notamment parce qu'il ne s'agit pas d'un traitement médical (HCSP, 2021).

Concernant le vapotage chez les plus jeunes, il existe des données scientifiques susceptibles d'alerter sur le risque d'entrée dans le tabagisme chez les jeunes non fumeurs qui vapotent, bien que des recherches soient toujours en cours à ce sujet. Le vapotage à l'adolescence est associé à des risques de conséquences négatives sur la santé, notamment sur le plan respiratoire (Becker et Rice, 2022 ; Gilley et Beno, 2020). Par ailleurs, certains segments de l'offre des produits du vapotage tels que les puffs ne se positionnent pas comme des outils d'aide à la sortie du tabagisme et, à ce titre, elles constituent bien un risque de porte d'entrée vers la dépendance à la nicotine chez les non-fumeurs, et en particulier auprès des jeunes. En effet, les stratégies marketing ciblant explicitement les plus jeunes et les arômes ajoutés aux puffs (fruités, sucrés, etc.) sont démontrés dans la littérature scientifique comme des facteurs susceptibles de majorer les risques d'un comportement addictif. Pour cette raison, le PNLT 2023-2027 interdit la vente des puffs qui sera effective à la fin de l'année 2024, tout en instaurant le paquet neutre pour tous les produits du vapotage et en renforçant le contrôle de l'interdiction de vente aux mineurs.

CONSÉQUENCES SANITAIRES ET SOCIALES

En 2015, 75 320 décès ont été estimés attribuables au tabagisme sur les 580 000 décès enregistrés en France métropolitaine la même année (soit environ 13 % de la mortalité annuelle) (Bonaldi *et al.*, 2019). Ces estimations se répartissaient entre 55 420 décès parmi les hommes et 19 900 décès parmi les femmes, ce qui représentait respectivement 19,3 % et 6,9 % de l'ensemble des décès. La cause des décès attribuables au tabagisme était un cancer pour 61,7 % des personnes (hommes : 36 577, 66 % ; femmes : 9 868, 49 %), une maladie cardio-vasculaire pour 22,1 % (hommes : 11 135, 20 % ; femmes : 5 526, 28 %) et une pathologie respiratoire pour 16,2 % (hommes : 7 675, 14 % ; femmes : 4 492, 23 %).

Augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement d'aide à l'arrêt

Les tentatives d'arrêt d'au moins une semaine au cours des douze derniers mois concernaient 24,7 % des fumeurs quotidiens en 2022, ce taux étant en baisse par rapport à 2021. Après une augmentation entre 2019 et 2021 (autour de 30 %), le taux de tentatives d'arrêt revient au niveau observé entre 2016 et 2019 (autour de 25 %). Les motivations à l'arrêt sont nombreuses, comme le montre l'enquête qualitative TABATRAJ menée par l'OFDT entre 2022 et 2023 auprès de 70 personnes ayant récemment arrêté de fumer. Les stratégies choisies pour le sevrage varient selon les milieux sociaux d'appartenance des personnes et leurs ressources disponibles. Elles tendent à se complexifier à mesure que les tentatives se multiplient. Au travail, le tabagisme est souvent lié à la sociabilité et aux contraintes professionnelles, ce qui rend l'arrêt difficile. L'enquête confirme aussi l'influence majeure de la famille (conjoint, enfants) sur le processus d'arrêt (Rivierez, 2024).

Par ailleurs, les ventes de traitements d'aide au sevrage du tabac – traitements nicotiques de substitution (TNS) – réalisées en pharmacie enregistrent une augmentation de 12,8 % en 2023 par rapport à 2022 (8 301 555 ventes en « équivalents mois de traitement »⁴). Depuis 2019, les volumes vendus ont ainsi augmenté de 44 %, tendance favorisée par l'ensemble des politiques publiques qui incitent à la sortie du tabagisme, parmi lesquelles la disparition du forfait TNS au 1^{er} janvier 2019, remplacé par un remboursement à hauteur de 65 %.

Les évolutions des ventes et parts de marché des différents types de traitements en 2023 sont les suivantes (graphique 6) :

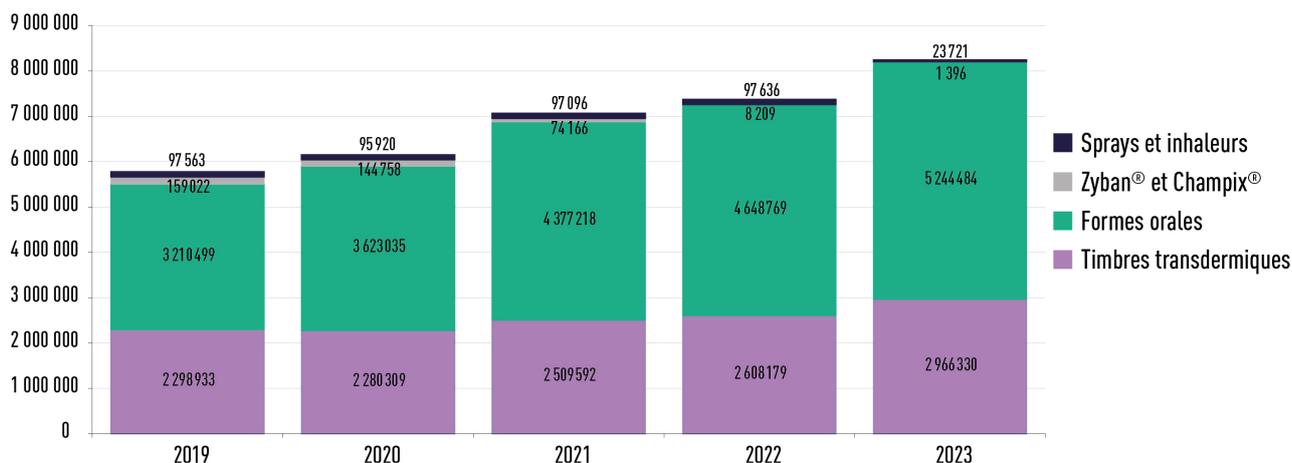
- Les ventes de substituts sous forme orale continuent de progresser (+ 13,7 % entre 2022 et 2023 en équivalents mois de traitement), poursuivant la hausse constatée les années précédentes. Ils sont toujours la première forme de TNS vendue (63,7 % des ventes en 2022, contre 62 % en 2021, 59 % en 2020 et 55,7 % en 2019).
- Les ventes de timbres transdermiques (patchs) augmentent de 14,6 % à jours constants. Leur part dans la répartition des TNS vendus reste stable et représente 36,0 % du marché (contre 35,4 % en 2022, 35,6 % en 2021, 37,1 % en 2020 et 39,9 % en 2019).

Les remboursements par l'Assurance maladie des traitements d'aide à l'arrêt du tabac suivent les tendances à la hausse du marché. Le nombre annuel de bénéficiaires uniques d'un remboursement de TNS sur l'ensemble de l'année 2023 est de 1 130 452, soit une hausse de 10,8 % par rapport à 2022 (1 020 679 en 2022, contre 973 263 en 2021). Les effectifs mensuels (non cumulables)⁵ des bénéficiaires d'un remboursement sont supérieurs à ceux de 2022 quel que soit le mois de l'année en 2023. Concernant les caractéristiques des bénéficiaires, (graphique 7), le recours reste homogène quel que soit le sexe (577 099 hommes et 553 353 femmes), même si les femmes y ont davantage accès en proportion de leur prévalence tabagique moins élevée que les hommes (voir « Les usages »). Les femmes ont plus tendance que les hommes à recourir au remboursement entre 15 et 25 ans (33 401 bénéficiaires contre 25 128 chez les hommes), puis une inversion s'opère dans les tranches d'âges suivantes.

4. On opère une traduction des ventes brutes de ces médicaments en nombre de mois de traitement. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 216 gommes, 160 comprimés, 28 timbres transdermiques, 60 comprimés de Zyban® ou de Champix®, 168 cartouches ou 4 sprays (estimation GERS).

5. Non cumulables à l'année dans la mesure où un même bénéficiaire peut avoir une prescription sur plusieurs mois.

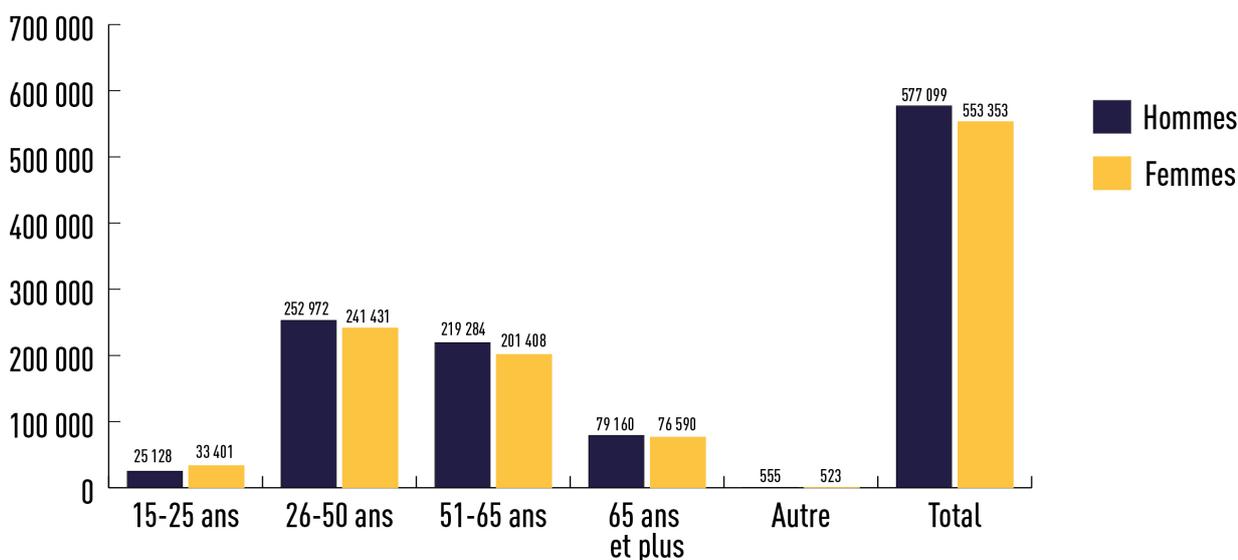
Graphique 6. Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac, en équivalents mois de traitement



Source : GERS, exploitation OFDT

Lecture : en 2023, environ 5,2 millions de traitements d'aide à l'arrêt du tabac sous forme orale ont été vendus dans les pharmacies de France métropolitaine.

Graphique 7. Nombre de bénéficiaires uniques du remboursement des TNS par âge et par sexe en 2023



Source : Caisse nationale d'assurance maladie, tous régimes

Lecture : en 2023, 252 972 hommes âgés de 26 à 50 ans ont bénéficié d'au moins un remboursement d'aide à l'arrêt du tabac au cours de l'année.

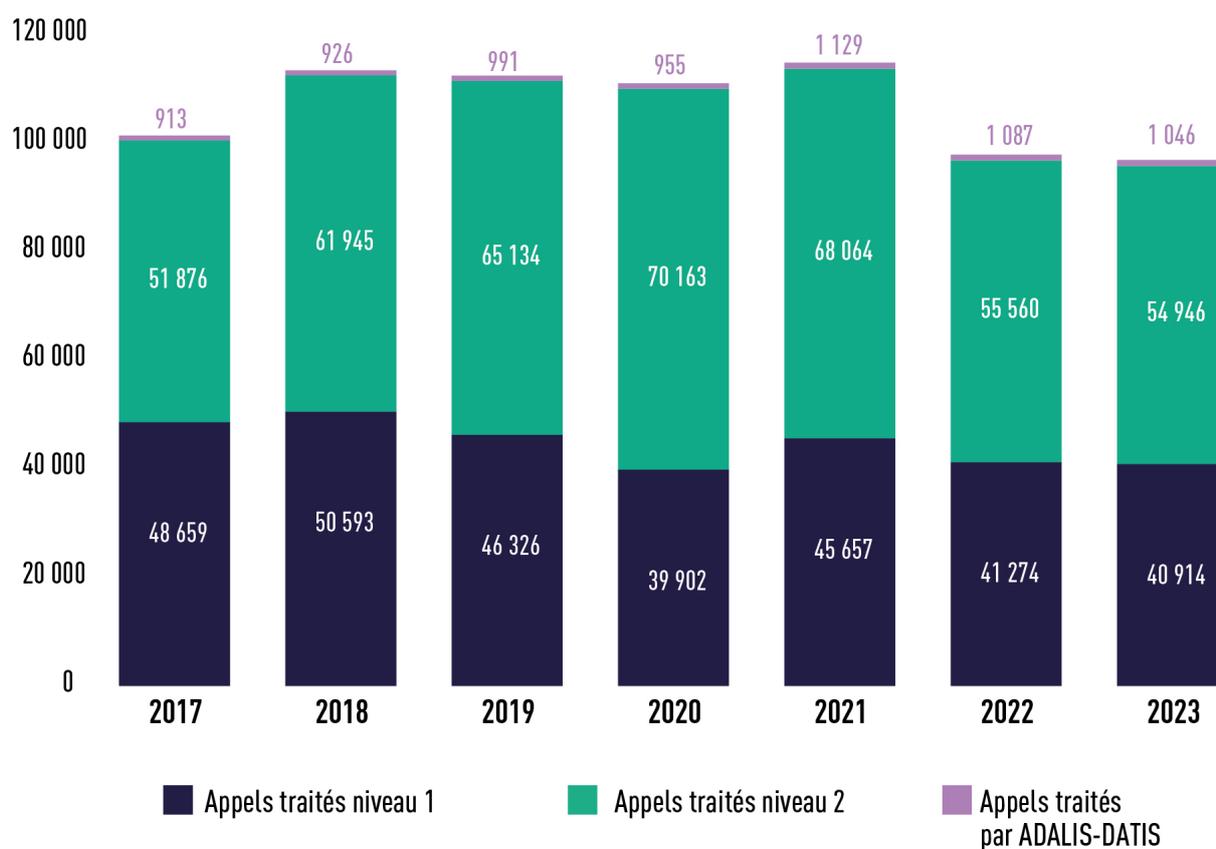
Un moindre recours à l'aide téléphonique en faveur de l'application mobile

Le site www.tabac-info-service.fr a enregistré 5 529 068 visites en 2023 (contre 5 303 327 visites en 2022). Par ailleurs, 40 914 appels concernant l'arrêt du tabac ont été traités en premier niveau⁶ par la ligne téléphonique Tabac Info Service (TIS), un chiffre stable par rapport à 2022. Le nombre d'appels traités par les tabacologues du dispositif (traduisant un accompagnement personnalisé et régulier des fumeurs suivis) est de 54 946 (- 1,1 % par rapport à 2022) (graphique 8).

6. La ligne Tabac Info Service dispose de deux niveaux de traitement des appels. Le premier niveau adresse de la documentation, répond à des questions simples sur le tabac et organise la prise de rendez-vous avec les tabacologues, qui assurent le niveau 2. Ces derniers accompagnent les fumeurs durant plusieurs entretiens dans leur arrêt du tabac.

D'une manière générale, le volume global d'appels est le plus faible observé entre 2017 et 2023. Si le recours à l'aide téléphonique a tendance à baisser, c'est l'inverse pour les nouveaux outils tels que le téléchargement de l'application mobile, qui a augmenté de 3,5 % (314 199 téléchargements en 2023, contre 303 563 téléchargements en 2022, contre 256 762 téléchargements en 2021). L'opération #MoisSansTabac a par ailleurs été moins suivie qu'en 2022, avec 157 576 inscrits sur le site Internet pour la 8^e édition en 2023 (contre 162 012 en 2022 et 112 931 en 2021). Au cours de la période 2016-2019, environ 1,8 million de tentatives d'arrêt étaient attribuées au Mois sans tabac, soit plus du double du nombre d'inscriptions en ligne à l'opération (n = 784 874), suggérant que l'impact de l'opération va au-delà des seuls inscrits en ligne (Guignard *et al.*, 2021).

Graphique 8. Nombre d'appels traités par les lignes spécialisées sur le tabac entre 2017 et 2023



Source : Santé publique France, exploitation OFDT

Lecture : en 2023, 54 946 appels ont été traités par les tabacologues de la ligne téléphonique Tabac Info Service.

N. B. : La ligne Tabac Info Service dispose de deux niveaux de traitement des appels. Le premier niveau organise la prise de rendez-vous avec les tabacologues, qui assurent le niveau 2. Les appels des dispositifs Addictions Drogues Alcool Info Service (ADALIS) ayant cités ou traités le tabac ont également été intégrés ici.

Sources et méthodologie

Les usages

Le dispositif d'observation des usages s'articule autour de plusieurs enquêtes :

- Les niveaux d'usage de tabac sont mesurés régulièrement en population générale, depuis 1992 pour les adultes (Baromètre santé du CFES, devenu ensuite INPES, puis désormais Santé publique France).
- Les niveaux d'usage chez les adolescents sont suivis depuis 2000 à travers l'enquête ESCAPAD de l'OFDT pour les jeunes de 17 ans, scolarisés ou non.

Le marché du tabac

Les chiffres relatifs au marché des produits du tabac sont transmis tous les mois par la DGDDI pour les livraisons aux débiteurs de France métropolitaine. Ces données mesurent ainsi l'enregistrement des sorties Logista France (premier distributeur en France) à destination des points de vente (et indirectement, les ventes effectives aux consommateurs). Elles comportent donc un biais de couverture par rapport au champ d'observation, ne couvrant que 98 % des volumes de tabac en France et ne tenant pas compte des stocks faits par les buralistes.

Les données dans ce bilan sont appréhendées en volume (quantité des livraisons exprimées en grammes de tabac). Les volumes ne prennent en compte que les ventes réalisées en France continentale, dans la mesure où les chiffres dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus et que la spécificité du marché corse (avec notamment des prix des produits du tabac moins élevés de 25 %) a longtemps induit une production de données séparée du reste de la France continentale.

Les données brutes sont transmises par département et retraitées selon plusieurs modalités (avec notamment une distinction entre les 72 départements non frontaliers et les 22 départements frontaliers de France continentale). Pour comparer rigoureusement chaque mois à celui de l'année précédente, les évolutions des ventes sont calculées à nombre de jours de livraison constant (qui peuvent différer selon les jours ouvrés, faisant fluctuer l'activité des bureaux de tabac).

Les composantes légales et illégales des achats en dehors du réseau des buralistes sont quant à elles appréhendées par l'intermédiaire d'enquêtes ponctuelles de Santé publique France, de l'OFDT, et aussi complétées par les quantités de tabac illicite saisies issues de l'ensemble des directions interrégionales des douanes (compilées par semaine en excluant les directions interrégionales d'outre-mer), qui traduisent l'activité des forces de l'ordre.

Les substituts nicotiques

Les chiffres relatifs au marché des traitements nicotiques de substitution (TNS) mobilisés ont été fournis par le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS) et concernent les ventes aux officines – hors hôpitaux – par les grossistes répartiteurs en France métropolitaine. Les données brutes représentent les ventes en unités d'une série de spécialités pharmaceutiques. Elles mêlent des produits conditionnés de façon différente et transformés pour avoir des données du même ordre, afin de pouvoir d'abord différencier les types de substituts (gommes, patchs...), et ensuite de les traduire en équivalence de nombre de mois de traitement, sur la base d'estimations développées par le GERS. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 216 gommes, 160 comprimés, 28 timbres transdermiques, 60 comprimés de Zyban® oude Champix®, 168 cartouches ou 4 sprays. Comme pour le marché du tabac, les évolutions des ventes dans les pharmacies d'officine sont calculées à nombre de jours de livraison constant.

La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) offre quant à elle une visibilité sur les données de remboursements des traitements d'aide à l'arrêt du tabac obtenus sur prescription.

La téléphonie sociale

Santé publique France communique à l'OFDT les chiffres concernant le nombre d'appels téléphoniques sur la ligne spécialisée Tabac Info Service (TIS), les visites sur le site Internet et les téléchargements de l'application pour téléphone mobile, ainsi que les campagnes médiatiques (télévision, radio, affichage, presse, médias interactifs).

Bibliographie

Liens accessibles au 13/05/2024

- ANJ (2024) Analyse annuelle du marché des jeux d'argent et de hasard en France 2023. Paris, Autorité nationale des jeux, 50 p.
- ANSES (2020) Produits du vapotage. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
- Becker T.D., Rice T.R. (2022) Youth vaping: a review and update on global epidemiology, physical and behavioral health risks, and clinical considerations. *European Journal of Pediatrics*, Vol. 181, n° 2, p. 453-462.
- Bonaldi C., Boussac M., Nguyen-Thanh V. (2019) Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 15, p. 278-284.
- CCSS (2023) Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : résultats 2022, prévision 2023 et 2024. Paris, Commission des comptes de la Sécurité sociale, 293 p.
- Douchet M.-A. (2021) Réflexion sur les achats hors réseau à partir de l'observation du marché du tabac et des substituts nicotiniques durant le 1^{er} confinement en France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 8, p. 140-147.
- Douchet M.-A., Le Nézet O., Philippon A., Andler R., Pasquereau A., Guignard R. (2024) L'approvisionnement en tabac des fumeurs en France, 2014-2022. Note réalisée par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) et Santé publique France. Paris, OFDT, coll. Notes de résultats, 20 p.
- European Commission (2023) Excise duty tables. Tax receipts – Manufactured tobacco, 18 p.
- Gilley M., Beno S. (2020) Vaping implications for children and youth. *Current Opinion in Pediatrics*, Vol. 32, n° 3, p. 343-348.
- Guignard R., Gautier A., Andler R., Soullier N., Nguyen-Thanh V. (2021) Tentatives d'arrêt du tabac pendant l'opération Mois sans tabac (2016-2019) : résultats des Baromètres santé de Santé publique France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 16, p. 284-289.
- Hartmann-Boyce J., Lindson N., Butler A.R., McRobbie H., Bullen C., Begh R., Theodoulou A., Notley C., Rigotti N.A., Turner T., Fanshawe T.R., Hajek P. (2022) Electronic cigarettes for smoking cessation. *Cochrane Database of Systematic Reviews*, n° 11, art. CD010216.
- HCSP (2021) Avis du 26 novembre 2021 relatif aux bénéfices-risques de la cigarette électronique. Paris, Haut Conseil de la santé publique (HCSP), 148 p.
- Hill C., Legoupil C. (2018) Taxation et prix du tabac en France et conséquences sur la consommation. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 14-15, p. 309-316.
- Ministère de la Santé et de la Prévention (2023) Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027. Paris, Ministère de la Santé et de la Prévention, 60 p.
- OFDT (2023) Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. *Tendances*, OFDT, n° 155, 8 p.
- OFDT (2024) Les usages de substances psychoactives chez les collégiens et lycéens. Résultats EnCLASS 2022. Paris, OFDT, coll. Notes de résultats, 17 p.
- Pasquereau A., Andler R., Guignard R., Soullier N., Beck F., Nguyen Thanh V. (2023) Prévalence du tabagisme et du vapotage en France métropolitaine en 2022 parmi les 18-75 ans. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 9-10, p. 152-158.
- Rivierez I. (2024) Carrières tabagiques et expériences d'arrêt du tabac. *Tendances*, OFDT, n° 162, 8 p.

> Pour citer cette publication : Douchet M.-A. Tabagisme et arrêt du tabac en 2023. Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 17 p.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-72-9

Photo copyrights : © Tarzhanova / © dalaprod (Adobe Stock)

www.ofdt.fr